

MALI

Date des élections: 26 juin 1988

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Mali, l'Assemblée nationale, est composé de 82 députés élus pour 3 ans.

Système électoral

Sont électeurs les citoyens maliens âgés de 21 ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et ne tombant pas sous le coup des interdictions prévues par la loi. En outre, les nationaux d'Etats africains ayant leur résidence au Mali et inscrits sur les listes électorales sont électeurs s'ils remplissent les conditions générales d'électorat. Les citoyens sont privés du droit de vote en cas de certaines condamnations pénales, de faillite et lorsqu'ils sont interdits ou pourvus d'un conseil judiciaire.

Les listes électorales font l'objet d'une révision annuelle. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible à l'Assemblée nationale tout électeur de 25 ans révolus et domicilié depuis au moins un an dans le territoire. Son inéligibles les étrangers naturalisés depuis moins de 10 ans. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'exercice de certaines fonctions publiques.

Les candidats à l'Assemblée nationale sont présentés par le Parti unique, l'Union démocratique du peuple malien (UDPM). L'élection des députés a lieu au scrutin de liste majoritaire. Les sièges devenus vacants en cours de législature sont pourvus par élection.

Circonstances et déroulement de la consultation

La date des élections a été arrêtée le 12 mai 1988. Tous les candidats à l'Assemblée nationale étaient inscrits sur les listes de l'unique parti politique, l'Union démocratique du peuple malien (UDPM).

Le troisième congrès de l'UDPM s'est tenu du 28 au 31 mars 1988 sur les thèmes de l'unité d'action, de la lutte contre la corruption dans le secteur public et du développement national. Le Président de la République, M. Moussa Traoré, a lancé à cette occasion un appel à l'élection de cadres compétents, honnêtes et engagés, qui soient dévoués à la cause du peuple. M. Traoré a été réélu Secrétaire général du parti.

Le jour du scrutin a été marqué par une forte participation et 42 des 82 sièges de l'Assemblée ont changé de titulaire selon les résultats annoncés. Avant les élections, un remaniement ministériel est intervenu le 6 juin avec suppression du poste de Premier Ministre.

Données statistiques

1. *Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale*

Nombre d'électeurs inscrits.	3 701 006
Votants	3 620 474 (97,8%)
<i>Suffrages en faveur de l'UDP M.....</i>	3 615 779
Formation politique	Nombre de sièges
Union démocratique du peuple malien (UDPM)	82